



Conseil général

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL DE LA SEANCE DU 28 OCTOBRE 2020

Préavis municipal n° 3/2020

Demande d'institution d'un Conseil communal à Chavannes-des-Bois

Le Conseil général de la commune de Chavannes-des-Bois, dans sa séance du 28 septembre 2020

- Vu le préavis municipal n° 3/2020
Ouï le rapport de la Commission ad hoc
Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

1. De remplacer le Conseil général par un Conseil communal pour la prochaine législature qui commence le 1^{er} juillet 2021
2. D'adopter le nombre de 35 membres et 9 suppléants
3. D'accepter le nouveau règlement du Conseil communal avec les 3 amendements suivants qui ont été voté par bulletin secret :

Amendement 1 – commission de gestion

Art. 38 : substitution de la phrase « *Cette commission est composée de 5 membres élus pour un an avec rééligibilité* » par « *Cette commission est composée de 5 membres élus pour la durée de la législature* ».

Accepté par 30 OUI, 21 NON et 2 abstention

Amendement 2 – commission des finances

Art. 39 : substitution de la phrase « *Cette commission est composée de 5 membres élus pour un an avec rééligibilité* » par « *Cette commission est composée de 5 membres élus pour la durée de la législature* ».

Accepté par 30 OUI, 21 NON et 2 abstention

Amendement 3 – commission d'urbanisme et des bâtiments

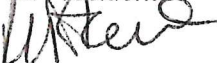
Art 40 a. : substitution de la phrase « *la commission thématique d'urbanisme et des bâtiments nommée par le Conseil élue pour un an avec rééligibilité* » par « *la commission thématique d'urbanisme et des bâtiments nommée par le Conseil élue pour la durée de la législature* ».

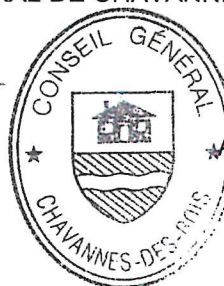
Accepté par 30 OUI, 21 NON et 2 abstention

L'extrait de procès-verbal est accepté à la **majorité avec 1 abstention**.

CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-DES-BOIS

La Présidente


Rita Alma



La Secrétaire


Amélia Elkhuisen Morgado